



RAPPORT ANNUEL 2015

ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE

Assemblée générale ordinaire du 23 mai 2016

Conseil d'administration	page 03
Rapport de gestion du conseil d'administration	page 04
Mandats et fonctions exercés en 2015 par chacun des mandataires sociaux	page 12
Rapport général du commissaire aux comptes	page 18
Résolutions de l'assemblée générale	page 20
Bilan au 31 décembre 2015	page 22
Compte de résultat au 31 décembre 2015	page 24
Annexe aux comptes annuels	page 25

Conseil d'administration

au 31 décembre 2015

M. Jean FLEURY,
Président

ADMINISTRATEURS

ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE,
représentée par Mme Juliette BAUDOT

FIDÉLIA ASSISTANCE,
représentée par Mme Marie-France ORTI

FIDÉLIA Services,
représentée par M. Charles ZANONI

GMF ASSURANCES,
représentée par Mme Christiane MAURECH

GMF Vie,
représentée par M. Joaquim PINHEIRO

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES,
représentée par M. Christian DELAHAIGUE

LA SAUVEGARDE,
représentée par M. Laurent TOLLIE

MAAF ASSURANCES,
représentée par M. Bernard BARBOTTIN

MAAF ASSURANCES SA,
représentée par Mme Michèle BEYT

PRONY HABITATIONS,
représentée par M. Jean SOUBIELLE

TÉLÉASSURANCES,
représentée par M. Hubert IVANOFF

DIRECTION GÉNÉRALE

M. Hervé JUBEAU,
Directeur général

M. Emmanuel KESTENARE,
Directeur général adjoint

COMMISSAIRES AUX COMPTES

TITULAIRE
ERNST & YOUNG et Autres
représenté par M. Olivier DRION

SUPPLÉANT
PICARLE & Associés
représenté par M. Pierre PLANCHON

Rapport de gestion du conseil d'administration

Assemblée générale ordinaire du 23 mai 2016

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire, conformément à la loi et à nos statuts, pour vous rendre compte de l'activité de notre société durant l'exercice 2015 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Les rapports des commissaires aux comptes, le rapport de gestion ainsi que les comptes annuels et autres documents s'y rapportant ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par la loi, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis en suivant les mêmes méthodes que lors de l'exercice précédent, dans le respect des dispositions du plan comptable, et en observant les principes de prudence et de sincérité.

I. Introduction

Un contexte national toujours morose

En 2015, l'économie française a connu une stagnation des prix entre novembre 2014 et novembre 2015. Un phénomène lié en grande partie à la baisse de 6 % des prix de l'énergie en un an alors que celui du baril de pétrole a été presque divisé par deux. Malgré une légère décrue en milieu d'année, le taux de chômage a continué à augmenter, la croissance n'ayant pas été suffisante pour créer massivement des emplois. Sur un an, le produit intérieur brut français progresse de 1,1 %.

Dans ce contexte, le chiffre d'affaires de l'assurance française a progressé de 3,9 % l'an dernier. Celui des assurances de biens et de responsabilité a augmenté de 1,5 %, contre 4,9 % pour l'assurance vie, dont la collecte brute a bénéficié de la baisse du taux du Livret A, à 0,75 %, le 1^{er} août 2015.

Une forte pression réglementaire

Sur le plan réglementaire, l'année a vu la mise en œuvre ou la préparation de plusieurs réformes d'ampleur, telles que la loi Hamon qui autorise la résiliation réglementaire infra annuelle des contrats d'assurance, Solvabilité 2, ainsi que l'Accord National Interprofessionnel (ANI) qui impose une couverture santé collective pour les salariés des entreprises privées au 1^{er} janvier 2016.

Une année satisfaisante pour Covéa

En France comme à l'étranger, Covéa a conforté ses positions sur l'ensemble de ses segments d'activité tout en poursuivant la simplification et l'homogénéisation de son organisation.

Le chiffre d'affaires du Groupe dépasse 17,2 milliards d'euros, en hausse de 5 %. L'activité à l'international, portée à 2,6 milliards d'euros, représente désormais plus de 15 % du chiffre d'affaires total.

Bilan commercial positif : près de 11,4 millions de Français assurés

En France, grâce au dynamisme des marques du Groupe, Covéa confirme son leadership en assurance de dommages aux biens.

En Auto : 190 000 nouveaux véhicules, soit une augmentation de 1,8 %, ont rejoint les marques du Groupe. Covéa assure désormais plus de 10,5 millions de véhicules.

En MRH : près de 120 000 nouvelles habitations ont été enregistrées, en croissance de 1,6 % pour un total de 7,7 millions d'habitations.

En assurance vie en France, la collecte brute en euros augmente modérément de 1 %. La collecte brute en unités de compte augmente pour sa part significativement de 38 %.

Au total, 80 000 nouveaux sociétaires ont rejoint Covéa.

Les faits marquants en 2015

• Sinistralité

Les marques du groupe ont enregistré une baisse notable des fréquences en auto et en MRH, mais une hausse importante du coût moyen des sinistres corporels auto, due notamment au désengagement du Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires de dommages.

Les intempéries sur la Côte d'Azur en octobre ont constitué le seul phénomène climatique d'ampleur. Pour cette seule catastrophe naturelle, les équipes de gestion des sinistres et d'assistance de Covéa ont enregistré près de 18 000 dossiers, indemnisés à hauteur de 118 millions d'euros.

• Organisation et acquisitions

En fin d'année, Covéa a pris le contrôle de Cesvi France, centre de recherche technique appliqué au domaine de l'assurance automobile, basé près de Poitiers.

L'entrée en vigueur de Solvabilité 2 au 1^{er} janvier 2016, a conduit le Groupe à intégrer les sociétés Covéa Fleet, Covéa Risks, Covéa Caution dans MMA IARD, et les filiales Nexx Assurances et Novéa au sein de MAAF.

À l'international, Covéa a renforcé en février dernier sa présence sur le marché stratégique du Royaume-Uni avec l'acquisition de Sterling Insurance, intégrée dans la filiale d'assurance Covéa Insurance depuis le 1^{er} janvier 2016.

II. Activité de la société

1. Panorama des faits marquants

a) Marché et environnement

Alors que le marché de la protection juridique voit arriver de nouveaux acteurs qui développent des modèles non assurantiels, telles les « start up » qui proposent des solutions digitales, l'année 2015 a été marquée par des évolutions réglementaires qui conduiront à une restructuration profonde des activités de protection juridique :

- Le décret du 11 Mars 2015 institue une phase obligatoire de tentative de règlement amiable avant toute procédure.
- L'ordonnance de transposition de la Directive RELC, Règlement Extrajudiciaire des Litiges de Consommation, qui impose aux professionnels de mettre en place une médiation gratuite pour le consommateur.

Certes, la phase de tentative de règlement amiable obligatoire correspond à notre cœur de métier et à notre expertise, mais les incitations des citoyens à utiliser la médiation aura un double effet :

- Pour la protection juridique des professionnels, une augmentation des charges liées à la médiation ;
- Pour les particuliers, la possibilité de bénéficier désormais de la médiation gratuite, avec le risque d'une perte d'appétence pour les produits de protection juridique.

Les impacts de ces mouvements sur le marché ne seront pas immédiats, mais ils annoncent un bouleversement des fondamentaux du recours, de la procédure, voire des modes d'accès au droit. Tout cela interroge l'ensemble des acteurs du droit, qui oscillent entre une attitude défensive et protectrice de leur modèle, et une démarche plus volontariste consistant à anticiper ce changement de paradigme.

Assistance Protection Juridique est clairement engagée dans la recherche d'une nouvelle réponse aux besoins des assurés et des prospects qui s'appuiera sur un enrichissement digital de sa relation client (self care notamment), et sur la création de nouveaux services, dans l'objectif de continuer à leur proposer des solutions adaptées à leurs besoins.

Notre société entend continuer à être reconnue comme un vecteur efficace et agile de l'accès au droit.

b) Activité de la société

La stratégie d'APJ se conçoit de façon très intégrée dans celle du groupe Covéa, plus spécifiquement des marques MAAF et GMF, dont les réseaux distribuent les produits de protection juridique assurés par APJ.

Rapport de gestion

du conseil d'administration

Assemblée générale ordinaire du 23 mai 2016

Rattachée fonctionnellement à la DG Assistance Indemnités Services (AIS), APJ a mis en place avec DAS, assureur des produits de protection juridique commercialisés par les différents réseaux de MMA, un plan de coopération visant à rechercher des convergences de nos processus opérationnels dans une logique d'optimisation, des recherches d'une solution commune pour la médiation, une mutualisation de nos réseaux de prestataires sous l'égide de Covéa AIS.

Des benchmarks entre nos 2 sociétés permettront une analyse nouvelle des performances économiques d'APJ, dans l'objectif de nouvelles optimisations et convergences.

Dans une démarche d'innovation, APJ a testé au cours de 2015 des prestations à caractère préventif s'appuyant notamment sur les experts de Covéa AIS, qui ont vocation à être déployées en 2016.

En parallèle, APJ développe de nouveaux outils de mesure de la qualité perçue par le client. Nous avons ainsi construit un outil de suivi et de pilotage en temps réel de la satisfaction pour la téléconsultation.

La progression de nos portefeuilles de contrats autonomes est cette année encore accélérée par notre partenariat avec BPCE Assurances.

La progression de notre activité, ainsi qu'une hausse de la fréquence observée sur notre portefeuille de contrats diffusés par le réseau GMF, entraîne une hausse de 5 % du nombre des sinistres garantis en 2015.

Le transfert du traitement des conseils téléphoniques de la marque MAAF sur le site de Noisy par les équipes d'APJ, organisé progressivement au cours de l'année 2015, génèrera une augmentation de 50 % sur 2 ans du nombre d'appels traités sur notre plateau.

Dans ce contexte, APJ entend prolonger la trajectoire de gains de productivité dans laquelle elle s'est inscrite depuis plusieurs années.

Compte de résultat

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires 2015 d'APJ représente 135,1 millions d'euros. Avec une variation des provisions pour primes non acquises égale à 1,3 million d'euros, les primes acquises à l'exercice s'élèvent à 133,8 millions d'euros, en progression de 4,2 % sur l'exercice.

Après la cession de 53,8 millions d'euros de primes à nos réassureurs, les primes nettes sont égales à 80,0 millions d'euros.

Revenus des placements

Les produits de placements nets s'élèvent à 14,7 millions d'euros.

Ils sont en baisse sensible par rapport aux produits de placements 2014, lesquels avaient intégré un niveau particulièrement élevé de réalisations de plus-values, 12,8 millions d'euros de plus-values nettes en 2014 contre 8,7 millions d'euros en 2015.

La part des produits de placements alloués au compte de résultat technique est égale à 8,4 millions d'euros.

Charge des sinistres

La charge sinistre brute de cession ressort à 49,1 millions d'euros, en baisse de 8,4 % par rapport à la charge 2014.

Les cessions représentent un produit de 9,8 millions d'euros, et la charge sinistre nette s'établit à 39,3 millions d'euros.

Autres charges

Les participations aux résultats représentent un produit de 4,6 millions d'euros, qui se décompose en une charge de 1,7 million avec nos partenaires assurances directes, et un produit de 6,3 millions d'euros avec les réassureurs.

Le total des frais d'acquisition des contrats et des frais d'administration des contrats est égal à 26,7 millions d'euros, et les autres charges techniques se situent à 3,8 millions d'euros.

Les commissions de réassurance sur les affaires cédées sont de 18,0 millions d'euros.

Résultat technique

Avec 2,8 millions d'euros d'autres produits techniques, le résultat technique net de cessions s'élève à 44,0 millions d'euros. Il progresse de 8,5 % par rapport au résultat 2014.

Résultat avant impôts

Les produits de placements du compte non technique, 6,4 millions d'euros, diminués d'une charge exceptionnelle nette de 2,2 millions d'euros, portent le résultat avant impôt à 48,2 millions d'euros.

Bilan

Le total du bilan d'Assistance Protection Juridique, égal à 361,1 millions d'euros en 2015, augmente de 3,9 %.

Les placements, 284,8 millions d'euros, représentent 78,9 % de l'actif du bilan. Leur total a progressé de 4,5 % au cours de l'exercice.

Les provisions techniques s'inscrivent à 179,2 millions d'euros, 49,6 % du total du passif.

A l'actif, la part des cessionnaires dans les provisions techniques est de 21,3 millions d'euros.

Impôts

L'utilisation en 2015 du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi institué par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012, enregistré dans les comptes de l'exercice 2014, a fait l'objet d'une information au comité d'établissement conformément à l'article L2323-26-1 du Code du travail.

Cette utilisation a consisté en des investissements de développement commercial et des investissements informatiques pour la construction d'un outil de pilotage en gestion des sinistres.

Rapport de gestion

du conseil d'administration

Assemblée générale ordinaire du 23 mai 2016

Le crédit d'impôt a également permis de maintenir en 2015 les postes créés pour concilier l'optimisation de la prestation et la possibilité d'une participation accrue des collaborateurs de la téléconsultation aux projets d'entreprise.

2. Activité en matière de recherche et de développement (Code de commerce art. L 232-1)

Notre société n'a aucune activité en matière de recherche et de développement au sens de l'article précité.

3. Perspectives (Code de commerce art. L 232-1 et Décret du 23.03.67 art. 148)

APJ a engagé une réflexion qui l'amènera à compter de 2016 à engager une nouvelle phase du développement de son site internet, afin de promouvoir le self care.

Dans le même objectif, nous développerons des services digitaux, permettant à nos assurés d'accéder à leur dossier à partir de leur smartphone, de bénéficier d'échanges directs avec les collaborateurs d'APJ ou avec les interlocuteurs partenaires d'APJ.

L'outil de suivi de la satisfaction clients mis en place en 2015 pour l'activité du plateau de téléconsultation a vocation à être déployé pour la gestion des litiges dès 2016.

Assistance Protection Juridique poursuivra en 2016 le développement des coopérations avec l'ensemble des entités de Covéa AIS et particulièrement la DAS.

4. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis la clôture des comptes, aucun événement significatif susceptible de modifier les états financiers n'est intervenu.

III. Présentation des comptes de l'exercice

1. Résultats de l'exercice et proposition d'affectation

Le résultat avant impôt est arrêté à la somme de 48 169 802,38 euros.

Après prise en compte de l'impôt sur les sociétés, 17 260 680,00 euros, et de la participation des salariés, 1 912 995,00 euros, le résultat net comptable est un bénéfice de 28 996 127,38 euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat comme suit :

• Résultat de l'exercice	28 996 127,38 euros
• Report à nouveau	83 292 915,34 euros
• Total distribuable	112 289 042,72 euros

lequel serait réparti de la façon suivante :

• Dividendes de l'exercice	21 930 650,00 euros
• Report à nouveau	90 358 392,72 euros

Si cette proposition est acceptée, le dividende sera de 50,00 euros par action.

La totalité de ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques.

Il pourra être mis en paiement à compter du 1^{er} juin 2016.

2. Rappel des dividendes

Conformément aux prescriptions légales, nous vous rappelons les dividendes versés au cours des trois exercices précédents.

Exercice	Montant total	Dividende par action	Revenu global par action
2012	10 219 682,90 euros	23,30 euros	23,30 euros
2013	18 860 359,00 euros	43,00 euros	43,00 euros
2014	14 912 842,00 euros	34,00 euros	34,00 euros

3. Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs (article L 441-6-1 du Code de commerce)

En millier d'euros

Ancienneté des dettes en nos comptes à l'inventaire	31/12/2015	31/12/2014
0 à 30 jours	139	818
30 à 60 jours	6	3
Plus de 60 jours (*)	0	2
Total	145	823

4. Communication des charges somptuaires (art. 223 quater et 39-4 du Code général des impôts)

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous indiquons que la société n'a supporté aucune charge en dépense non déductible visée à l'article 39-4 dudit code.

5. Ratios règlementaires

La marge de solvabilité, calculée conformément à l'article R 334-3 du Code des assurances, est couverte par les éléments constitutifs à hauteur de 10,8 fois la marge règlementaire.

6. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

En millier d'euros

	2015	2014	2013	2012	2011
I. Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	7 018	7 018	7 018	7 018	7 018
Nombre d'actions émises	438 613	438 613	438 613	438 613	438 613
II. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	135 088	130 606	121 972	115 811	110 839
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	48 439	48 902	32 545	29 017	23 497
Impôt sur les bénéfices	17 261	16 285	10 725	9 599	7 741
Participation des salariés	1 913	1 982	1 249	1 213	1 089
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	28 996	30 498	18 922	17 097	13 420
Dividende distribué	21 931	14 913	18 860	10 220	2 719
III. Résultat par action en euros					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions	66,7	69,8	46,9	41,5	33,4
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	66,1	69,5	43,1	39,0	30,6
Dividende attribué à chaque action	50,0	34,0	43,0	23,3	6,2
IV. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	249	241	235	234	231
Montant de la masse salariale de l'exercice	9 722	9 341	8 887	8 597	8 308
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales)*	7 638	7 493	7 118	6 185	5 747

* avant refacturation des prestations

Rapport de gestion

du conseil d'administration

Assemblée générale ordinaire du 23 mai 2016

IV. Filiales et participations

1. Prise de participation et de contrôle

Notre société n'a pris aucune participation supérieure à 5 % du capital et ne s'est assurée le contrôle d'aucune société au cours de l'exercice écoulé.

2. Cession de participations

Notre société n'a cédé aucune participation supérieure à 5 % du capital au cours de l'exercice écoulé.

V. Répartition du capital social

Conformément à la loi, nous vous informons que, au 31 décembre 2015, le capital de notre société est détenu à 99,99 % par la société Covéa Coopérations.

VI. Actionnariat salarié

En application des dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de notre société au 31 décembre 2015.

Il convient donc de prendre acte que le personnel ne détient aucune participation au capital.

VII. Mandataires sociaux (Code de commerce article L 225-102-1 al.3)

Nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés au cours de l'année 2015 dans d'autres sociétés par chacun des mandataires de la société.

VIII. Situation des mandats

1. Des administrateurs

Le mandat d'administrateur de la société ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée.

Nous soumettons à votre approbation son renouvellement pour une nouvelle période de six années qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

2. Cooptation

Nous vous proposons de ratifier la cooptation en qualité d'administrateur de Monsieur Jean FLEURY, en remplacement de Monsieur Joaquim PINHEIRO, démissionnaire, pour la durée de son mandat restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

3. Des commissaires aux comptes

Les mandats

- du commissaire aux comptes titulaire, le Cabinet ERNST & YOUNG et Autres représenté par Monsieur Olivier DRION, et

- du commissaire aux comptes suppléant, le Cabinet PICARLE & Associés représenté par Monsieur Pierre PLANCHON, arrivent à expiration lors de la présente assemblée.

Nous vous proposons de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

IX. Réserve de capitalisation

Dans le cadre de Solvabilité 2, des mesures d'harmonisation européenne ont été mises en œuvre.

A ce titre, la réserve de capitalisation qui relevait d'un mécanisme purement français est supprimée au 1^{er} janvier 2016 pour les sociétés d'assurance non vie.

Aussi, nous vous informons que, conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2015-513 du 7 mai 2015, le montant de la réserve de capitalisation figurant dans les comptes au 31 décembre 2015 fera l'objet d'un virement au compte « Autres réserves » au 1^{er} janvier 2016.

Le transfert de la réserve de capitalisation au compte « autres réserves » est soumis à votre approbation.

X. Conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à l'application de l'article L 225-38 du Code de commerce.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Le conseil d'administration

Mandats et fonctions exercés en 2015

Monsieur Bernard BARBOTTIN

Principaux mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2015

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Sociétés concernées

FORCE ET SANTÉ (Union Mutualiste)	Administrateur
MAAF ASSURANCES SA	Vice-Président du Conseil d'Administration
MAAF ASSURANCES (SAM)	Vice-Président du Conseil d'Administration

Mandats et fonctions exercés en qualité de représentant permanent

Société représentée : Covéa Coopérations

Société concernée

MAAF VIE (SA)	Administrateur
---------------	----------------

Société représentée : FINANCIÈRE VIVIENNE

Société concernée

BPCE IARD (SA)	Membre du Conseil de Surveillance
----------------	-----------------------------------

Société représentée : MAAF ASSURANCES (SAM)

Sociétés concernées

LA SAUVEGARDE (SA)	Administrateur
ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE (SA)	Administrateur

Société représentée : MAAF ASSURANCES SA

Société concernée

COVÉA (SGAM)	Administrateur
--------------	----------------

Société représentée : FORCE ET SANTÉ

Société concernée

Covéa Coopérations (SA)	Administrateur
-------------------------	----------------

Madame Juliette BAUDOT

Principaux mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2015

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Sociétés concernées

DAS Assurances Mutuelles (SAM)	Administrateur et Directeur Général
DAS (SA)	Administrateur et Directeur Général

Mandats et fonctions exercés en qualité de représentant permanent

Société représentée : ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE

Société concernée

ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE (SA)	Administrateur
--------------------------------------	----------------

Madame Michèle BEYT

Principaux mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2015

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Sociétés concernées

FORCE SANTÉ (Union Mutualiste)	Administrateur
MAAF ASSURANCES (SAM)	Administrateur
MAAF SANTÉ (Mutuelle)	Administrateur
Valeurs mutualistes MAAF (Association)	Présidente

Mandats et fonctions exercés en qualité de représentant permanent

Société représentée : FORCE ET SANTÉ

Société concernée

COVÉA (SGAM)	Administrateur et Membre du Comité d'audit et des risques
--------------	---

Société représentée : MAAF ASSURANCES (SAM)

Sociétés concernées

FIDÉLIA ASSISTANCE (SA)	Administrateur
MAAF ASSURANCES SA	Administrateur
MAAF VIE (SA)	Administrateur

Société représentée : MAAF ASSURANCES SA

Sociétés concernées

ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE (SA)	Administrateur
Covéa Coopérations (SA)	Administrateur

Monsieur Christian DELAHAIGUE

Principaux mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2015

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Sociétés concernées

ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE (SAM)	Administrateur et Vice Président
MMA IARD (SA)	Administrateur
MMA IARD Assurances Mutuelles (SAM)	Administrateur et Membre du Comité des Administrateurs
MMA VIE (SA)	Administrateur
MMA VIE Assurances Mutuelles (SAM)	Administrateur

Mandats et fonctions exercés en qualité de représentant permanent

Société représentée : LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES

Société concernée

ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE (SA)	Administrateur
--------------------------------------	----------------

Société représentée : PRONY HABITATIONS

Société concernée

COVÉA (SGAM)	Administrateur, Membre du Comité d'audit et des risques et Membre du Comité des rémunérations
--------------	---

Société représentée : MMA IARD Assurances Mutuelles

Société concernée

Covéa Coopérations (SA)	Administrateur
-------------------------	----------------

Mandats et fonctions exercés en 2015

Monsieur Jean FLEURY

Principaux mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2015

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Sociétés concernées

Titulaire en France

ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE (SA)	Président du Conseil d'administration
ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE (SAM)	Administrateur
DAS (SA)	Président du Conseil d'administration
DAS Assurances Mutuelles (SAM)	Président du Conseil d'administration

Titulaire à l'étranger

AMI Participations Luxembourg (SA)	Liquidateur
Covéa Lux (SA)	Administrateur
La Capitale assurances générales inc.	Administrateur

Mandats et fonctions exercés en qualité de représentant permanent

Société représentée : LA SAUVEGARDE

Société concernée

COVÉA (SGAM)	Administrateur, Président du Comité d'audit et des risques et Président du Comité des rémunérations
--------------	---

Monsieur Hubert IVANOFF

Principaux mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2015

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Sociétés concernées

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES (SAM)	Administrateur et Vice-président
GMF ASSURANCES (SA)	Vice-président

Mandats et fonctions exercés en qualité de représentant permanent

Société représentée : FIDÉLIA ASSISTANCE

Société concernée

GMF VIE (SA)	Administrateur
--------------	----------------

Société représentée : LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES

Sociétés concernées

COVÉA (SGAM)	Administrateur et Membre du Comité d'audit et des risques
Covéa Coopérations (SA)	Administrateur
LA SAUVEGARDE (SA)	Administrateur

Société représentée : PRONY HABITATIONS

Société concernée

GMF ASSURANCES (SA)	Administrateur
---------------------	----------------

Société représentée : TÉLÉASSURANCES

Sociétés concernées

ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE (SA)	Administrateur
FIDÉLIA ASSISTANCE (SA)	Administrateur

Monsieur Hervé JUBEAU

Principaux mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2015

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Société concernée

ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE (SA)	Directeur Général
--------------------------------------	-------------------

Mandats et fonctions exercés en qualité de représentant permanent

Société représentée : ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE

Sociétés concernées

DEKRA Claims Services France SA	Administrateur
TÉLÉASSURANCES (SA)	Administrateur

Madame Christiane MAURECH

Principaux mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2015

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Société concernée

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES (SAM)	Administrateur
---	----------------

Mandats et fonctions exercés en qualité de représentant permanent

Société représentée : FIDÉLIA ASSISTANCE

Société concernée

LA SAUVEGARDE (SA)	Administrateur
--------------------	----------------

Société représentée : FIDÉLIA Services

Société concernée

GMF VIE (SA)	Administrateur
--------------	----------------

Société représentée : GMF ASSURANCES

Société concernée

ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE (SA)	Administrateur
--------------------------------------	----------------

Société représentée : GMF VIE

Sociétés concernées

Covéa Coopérations (SA)	Administrateur
COVÉA (SGAM)	Administrateur

Société représentée : LA SAUVEGARDE

Société concernée

GMF ASSURANCES (SA)	Administrateur
---------------------	----------------

Mandats et fonctions exercés en 2015

Madame Marie-France ORTI

Principaux mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2015

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Société concernée

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES (SAM)	Administrateur
---	----------------

Mandats et fonctions exercés en qualité de représentant permanent

Société représentée : FIDÉLIA ASSISTANCE

Sociétés concernées

ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE (SA)	Administrateur
GMF ASSURANCES (SA)	Administrateur

Société représentée : LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES

Société concernée

GMF VIE (SA)	Administrateur
--------------	----------------

Monsieur Joaquim PINHEIRO

Principaux mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2015

Mandats et fonctions exercés en qualité de représentant permanent

Société représentée : FIDÉLIA Services

Sociétés concernées

BPCE IARD (SA)	Vice-président du Conseil de Surveillance
COVEA AIS (GIE)	Directeur Général
DARVA (SA)	Membre du Conseil de Surveillance
EUROPAC (GIE)	Administrateur délégué
FIDÉLIA ASSISTANCE (SA)	Président du Conseil d'administration

Société étrangère

Covéa Lux (SA)	Administrateur
----------------	----------------

Mandats et fonctions exercés en qualité de représentant permanent

Société représentée : GMF VIE

Société concernée

ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE (SA)	Administrateur
--------------------------------------	----------------

Monsieur Jean SOUBIELLE

Principaux mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2015

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Société concernée

ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE (SAM)	Administrateur
--------------------------------------	----------------

Mandats et fonctions exercés en qualité de représentant permanent

Société représentée : PRONY HABITATIONS

Société concernée

ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE (SA)	Administrateur
--------------------------------------	----------------

Monsieur Laurent TOLLIE

Principaux mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2015

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Sociétés concernées

GMF ASSURANCES (SA)	Directeur Général
LA SAUVEGARDE (SA)	Président Directeur Général
TÉLÉASSURANCES (SA)	Président du Conseil d'Administration

Mandats et fonctions exercés en qualité de représentant permanent

Société représentée : ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE

Société concernée

GMF VIE (SA)	Administrateur
--------------	----------------

Société représentée : GMF ASSURANCES

Sociétés concernées

Covéa Finance (SAS)	Membre du Comité de Surveillance
Covéa Immobilier (SAS)	Membre du Comité de Surveillance

Société représentée : LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES

Société concernée

GMF ASSURANCES (SA)	Administrateur
---------------------	----------------

Société représentée : LA SAUVEGARDE

Sociétés concernées

ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE (SA)	Administrateur
FIDÉLIA ASSISTANCE (SA)	Administrateur
FIDÉLIA Services (SA)	Administrateur

Monsieur Charles ZANONI

Principaux mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2015

Mandats et fonctions exercés en qualité de représentant permanent

Société représentée : MAAF SANTE

Sociétés concernées

COVÉA (SGAM)	Administrateur
COVÉA Coopérations (SA)	Administrateur
MAAF ASSURANCES (SA)	Administrateur

Société représentée : FIDÉLIA Services

Société concernée

ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE (SA)	Administrateur
--------------------------------------	----------------

Société représentée : PRECERTI

Société concernée

BPCE IARD (SA)	Membre du Conseil de Surveillance
----------------	-----------------------------------

Rapport général

du commissaire aux comptes

Exercice clos au 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code du commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les postes techniques propres à l'assurance traduisant les engagements envers les assurés résultent d'estimations ou de calculs actuariels. Les modalités de ces estimations sont relatées dans les notes de l'annexe.

Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues dans les modèles de calculs utilisés, au regard notamment de l'expérience de votre société, de son environnement règlementaire et économique, et de la cohérence de l'ensemble des hypothèses.

- Les principes comptables qui décrivent les principes et modalités de mise à jour des évaluations des placements immobiliers et des titres de participation et autres placements, ainsi que les méthodes de détermination des provisions pour dépréciations à caractère durable et pour risques de contrepartie correspondantes constatées dans l'exercice.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches d'évaluation de ces actifs mises en œuvre par votre société et décrites dans la note de l'annexe, et sur la base des éléments disponibles à ce jour, examiné l'application de ces modalités et la cohérence des hypothèses retenues par votre société pour déterminer les éventuelles dépréciations.

Nous n'avons pas relevé d'élément susceptible de remettre en cause les évaluations de votre société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris-La Défense, le 17 mars 2016

Le commissaire aux comptes
ERNST & YOUNG et Autres
Olivier Drion

Résolutions

Assemblée générale ordinaire du 23 mai 2016

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu :

- la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration statuant sur l'activité de la société et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015,
- la lecture du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice,

approuve lesdits comptes tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir constaté que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015 se traduit par un bénéfice de 28 996 127,38 euros, décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter le résultat comme suit :

• Résultat de l'exercice	28 996 127,38 euros
• Report à nouveau	83 292 915,34 euros
• Total distribuable	112 289 042,72 euros

qui sera réparti de la façon suivante :

• Dividendes de l'exercice	21 930 650,00 euros
• Report à nouveau	90 358 392,72 euros

Pour chaque actionnaire, le dividende net ressort à 50,00 euros par action.

La totalité de ce dividende est éligible à l'abattement de 40% pour les personnes physiques.

Il pourra être mis en paiement à compter du 1^{er} juin 2016.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes des trois derniers exercices ont été versés dans les conditions suivantes :

En euros

Exercice	Montant total	Dividende par action	Revenu global par action
2012	10 219 682,90	23,30	23,30
2013	18 860 359,00	43,00	43,00
2014	14 912 842,00	34,00	34,00

Troisième résolution

L'assemblée générale, prenant en compte les dispositions de l'article 19 du décret n° 2015-513 du 7 mai 2015, décide de transférer, à effet du 1^{er} janvier 2016, le montant de la « réserve de capitalisation » s'élevant à 5 721 629,65 euros au 31 décembre 2015 au compte « Autres réserves ».

Cette somme affectée au compte « Autres réserves » pourra recevoir toute affectation décidée par l'assemblée générale.

Après transfert, le solde du compte « Autres réserves » s'élève au 1^{er} janvier 2016 à 6 178 976,70 euros.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, après en avoir entendu la lecture, prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 du Code de commerce et R.322.7 du Code des assurances.

Cinquième résolution

L'assemblée générale constate que le mandat d'administrateur d'ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE arrive à expiration.

Elle décide de le renouveler pour une nouvelle période de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale de 2022 statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Sixième résolution

Le mandat du commissaire aux comptes titulaire, le cabinet ERNST & YOUNG et Autres représenté par Monsieur Olivier DRION, étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2021.

Septième résolution

Le mandat du commissaire aux comptes suppléant, le Cabinet PICARLE & Associés représenté par Monsieur Pierre PLANCHON, étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2021.

Huitième résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'extraits certifiés conformes des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales ou administratives.

Bilan au 31 décembre 2015

Assemblée générale ordinaire du 23 mai 2016

ACTIF

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2015	31/12/2014
1 - Capital souscrit non appelé		
2 - Actifs Incorporels	12 010	14 376
3 - Placements	284 813	272 636
3a - Terrains et constructions	10 760	11 288
3b - Placements dans les entreprises liées et participations	635	2 993
3c - Autres placements	273 418	258 355
4 - Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unité de compte	0	0
5 - Part des cessionnaires dans les provisions techniques	21 325	19 301
5d - Provisions pour sinistres (Non Vie)	21 325	19 301
6 - Créances	30 368	26 801
6a - Créances nées d'opérations d'assurance directe		
6aa - Primes acquises non émises et primes à annuler	1 188	1 588
6ab - Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	27 223	24 527
6b - Créances nées d'opérations de réassurance	0	0
6c - Autres créances		
6ca - Personnel	3	3
6cb - État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	194	24
6cc - Débiteurs divers	1 760	659
7 - Autres actifs	2 460	3 267
7a - Actifs corporels d'exploitation	1 083	1 411
7b - Compte courant et caisse	1 377	1 856
8 - Comptes de régularisation - Actif	10 172	11 045
8a - Intérêts et loyers courus non échus	2 728	2 751
8b - Frais d'acquisition reportés	7 052	7 165
8c - Autres comptes de régularisation	392	1 129
Total de l'actif	361 148	347 426

PASSIF

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2015	2014 après affectation	2014 avant affectation
1 - Capitaux propres	128 744	99 683	114 595
1a - Capital social	7 018	7 018	7 018
1b - Primes liées au capital social	3 257	3 257	3 257
1d - Autres réserves	6 180	6 115	6 115
1e - Report à nouveau	83 293	83 293	67 707
1f - Résultat de l'exercice	28 996	0	30 498
2 - Passifs subordonnés	0	0	0
3 - Provisions techniques brutes	179 237	180 624	180 624
3a - Provisions pour primes non acquises	49 338	48 094	48 094
3d - Provisions pour sinistres (Non Vie)	129 899	132 479	132 479
3i - Autres provisions techniques (Non Vie)	0	51	51
4 - Provisions techniques des contrats en unité de compte	0	0	0
5 - Provisions pour risques et charges	542	488	488
6 - Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires	0	0	0
7 - Autres dettes	49 517	64 109	49 197
7a - Dettes nées d'opérations d'assurance directe	3 776	3 476	3 476
7b - Dettes nées d'opérations de réassurance	21 832	20 053	20 053
7d - Dettes envers des établissements de crédit	2 555	2 315	2 315
7e - Autres dettes			
7eb - Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	269	267	267
7ec - Personnel	5 214	5 124	5 124
7ed - État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	4 613	4 832	4 832
7ee - Créanciers divers	11 258	28 042	13 130
8 - Comptes de régularisation - Passif	3 108	2 522	2 522
Total du passif	361 148	347 426	347 426

Compte de résultat au 31 décembre 2015

Assemblée générale ordinaire du 23 mai 2016

I - COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE

En milliers d'euros	2015			2014
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
1 - Primes acquises	133 844	53 786	80 058	77 108
1a - Primes	135 088	53 786	81 302	79 249
1b - Variations des primes non acquises	- 1 244		- 1 244	- 2 141
2 - Produits des placements alloués	8 396		8 396	11 668
3 - Autres produits techniques	2 820		2 820	1 851
4 - Charges des sinistres	- 49 112	- 9 780	- 39 332	- 44 162
4a - Prestations et frais payés	- 51 692	- 7 756	- 43 936	- 44 684
4b - Charges des provisions pour sinistres	2 580	- 2 024	4 604	522
5 - Charges des autres provisions techniques	51		51	219
6 - Participations aux résultats	- 1 717	- 6 303	4 586	4 190
7 - Frais d'acquisition et d'administration	- 26 702	- 17 894	- 8 808	- 6 876
7a - Frais d'acquisition	- 18 414		- 18 414	- 16 871
7b - Frais d'administration	- 8 288		- 8 288	- 8 438
7c - Commissions de réassurance		- 17 894	17 894	18 433
8 - Autres charges techniques	- 3 798		- 3 798	- 2 940
Résultat technique de l'assurance non-vie	63 782	19 809	43 973	41 058

III - COMPTE DE RÉSULTAT NON TECHNIQUE

	2015	2014
1 - Résultat technique de l'assurance non-vie	43 973	41 058
3 - Produits des placements	18 463	22 763
3a - Revenus des placements	8 139	7 478
3b - Autres produits des placements	117	190
3c - Profits provenant de la réalisation de placements	10 207	15 095
5 - Charges des placements	- 3 727	- 3 448
5a - Frais de gestion int. et ext. des placements et intérêts	- 873	- 937
5b - Autres charges des placements	- 1 315	- 1 204
5c - Pertes provenant de la réalisation de placements	- 1 539	- 1 307
Produits de placements nets	14 736	19 315
6 - Produits des placements transférés	- 8 396	- 11 668
7 - Autres produits non techniques	36	56
8 - Autres charges non techniques	- 1	
9 - Résultat exceptionnel	- 2 178	4
9a - Produits exceptionnels	157	182
9b - Charges exceptionnelles	- 2 335	- 178
RESULTAT AVANT IMPÔTS	48 170	48 765
10 - Participation des salariés	- 1 913	- 1 982
11 - Impôts sur les bénéfices	- 17 261	- 16 285
12 - Résultat de l'exercice	28 996	30 498

Annexe aux comptes annuels

Assemblée générale ordinaire du 23 mai 2016

Principales règles d'évaluation et de présentation

Les comptes individuels de la société Assistance Protection Juridique sont établis et présentés conformément aux dispositions du Code des assurances, modifié notamment par les décrets n° 94-481 et n°94-482 du 8 juin 1994 et l'arrêté du 20 juin 1994 transposant la directive n°91-674/CEE du 19 décembre 1991 relatif aux comptes sociaux et comptes consolidés des entreprises d'assurance ; le décret n°95-153 du 7 février 1995 et l'arrêté du 19 avril 1995 portant modification des règles de constitution de certaines provisions techniques d'assurance.

Règles et méthodes d'évaluation

Présentation des états financiers

La présentation du bilan et du compte de résultat a été établie conformément aux dispositions du Code des assurances.

Les postes de l'actif du bilan figurent pour leur montant net. Le détail des montants bruts et des amortissements ou provisions est indiqué dans la présente annexe. Les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation sont présentés distinctement des autres placements.

Assistance Protection Juridique réalise son activité exclusivement sur le territoire français.

Les charges à payer et produits à recevoir sont rattachés aux postes principaux du bilan.

Le résultat de l'exercice est inscrit au bilan dans le poste des capitaux propres.

Le compte de résultat présente dans deux tableaux distincts les comptes relatifs aux opérations d'assurance non-vie et ceux relatifs aux opérations non techniques.

Les charges et les produits sont présentés en liste. Les frais de gestion sont présentés par destination.

Primes

- Les primes émises correspondent aux primes émises sur l'exercice, nettes d'annulations et de ristournes ainsi que de la variation des primes à annuler et des primes acquises non émises.

- Les primes acquises comprennent les primes émises de l'exercice, nettes de la variation de la provision pour primes non acquises.

Provision pour primes non acquises

La provision pour primes non acquises constate, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre relatives à la couverture du risque de l'exercice suivant l'exercice d'arrêté.

Elle intègre, pour les contrats prévoyant un délai de carence, la quote-part correspondant à la prorogation de garantie en fin de contrat prévue contractuellement par le délai de carence.

Provision pour risques en cours

Une provision pour risques en cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres (y compris les frais d'acquisition et les frais d'administration imputables à l'exercice), susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et relatifs aux contrats conclus avant cette date, excède la provision pour primes non acquises.

Le calcul est effectué séparément pour chacun des produits d'assurance homogènes, selon des méthodes statistiques.

Aucune provision n'a été constituée à ce titre en 2015.

Annexe aux comptes annuels

Assemblée générale ordinaire du 23 mai 2016

Sinistres

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés, nets des recours encaissés de l'exercice. Ils incluent également les autres frais de gestion des sinistres et de règlement des prestations.

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation, nette des recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elles incluent un chargement pour frais de gestion déterminé conformément à l'article R. 331-16 du Code des assurances.

Réassurance

Cessions

Les cessions en réassurance sont comptabilisées dans l'exercice conformément aux clauses des traités.

Frais d'acquisition de l'exercice

Les frais d'acquisition afférents aux primes non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan. Ils sont amortis linéairement sur la durée restant à courir des contrats correspondants.

Placements

1/ Coût d'entrée et évaluation à la clôture de l'exercice

• Terrains et constructions

Assistance Protection Juridique applique la méthode des composants à son parc immobilier (CRC 2002.10 et 2004.06).

A partir des données techniques de Covéa Immobilier, en charge de la gestion immobilière du groupe Covéa, et sur la base d'une typologie d'immeubles «Hausmanniens» et récents, 4 natures de composants ont été déterminées :

- la structure
- le clos et couvert
- les installations techniques
- le second œuvre

Répartition des composants en poids et durée d'amortissement :

Composants	Poids des composants(*)		Amortissements	
	Hausmannien	Récent	Durée	Taux
P1 Structure	47,67 %	45,00 %	100 ans	1,00 %
P2 Clos et couvert	14,82 %	19,97 %	40 ans	2,50 %
P3 Installations techniques	13,24 %	18,24 %	27 ans	3,70 %
P4 Second œuvre	24,27 %	16,79 %	23 ans	4,35 %
Réfection Appartements			10 ans	10,00 %

(*) Assistance Protection Juridique ne détient que des immeubles de type «Hausmannien».

Conformément à l'avis 2003.E du 9 juillet 2003 du Comité d'Urgence du CNC, la méthode prospective a été appliquée, consistant simplement à affecter aux composants identifiés leur valeur nette comptable au 01/01/2005 sans recalculer les amortissements antérieurs. Les dotations aux amortissements sont calculées par rapport à la durée résiduelle des composants.

Les charges financières liées au financement des immeubles ne sont pas incorporées au prix de revient des immeubles.

Leur valeur de réalisation est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Entre deux expertises, elles font l'objet d'une estimation annuelle, certifiée par un expert agréé.

Les parts de sociétés civiles immobilières ou foncières non cotées font l'objet d'une évaluation interne chaque année.

- *Valeurs mobilières à revenu fixe*

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat, selon des méthodes actuarielles, sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

Le Décret n°2013-717 du 2 août 2013 a élargi les listes d'actifs par lesquels les entreprises d'assurance peuvent représenter leurs engagements réglementés, aux prêts aux entreprises non cotées et aux collectivités publiques, via des investissements en direct ou au travers de fonds de prêts.

Conformément au règlement 2014-04 du 5 juin 2014 de l'autorité des normes comptables, l'option d'une comptabilisation en R 332-20 est retenue pour les obligations convertibles en actions dont le taux actuariel à l'achat est négatif.

- *Actions et autres titres à revenu variable*

Les actions et autres titres à revenu variable sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond, pour les titres cotés, au dernier cours coté au jour de l'inventaire ; pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ; pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement, au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

2/ Provisions

- *Valeurs mobilières à revenu fixe*

Les moins-values latentes éventuelles résultant de la comparaison de la valeur comptable, incluant les différences sur les prix de remboursement (surcotes/décotes), et de la valeur de réalisation, ne font normalement pas l'objet de provisions pour dépréciation.

Néanmoins, lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une provision pour dépréciation est constituée.

- *Placements immobiliers, valeurs mobilières à revenu variable, prêts*

- Provision pour dépréciation à caractère durable*

Pour chaque placement pris individuellement, autre que les valeurs mobilières à revenu fixe, une provision est constatée à l'actif en cas de dépréciation à caractère durable.

Par ailleurs, les titres amortissables font l'objet d'un amortissement de surcote/décote. Pour ceux que l'entreprise a l'intention et la capacité de détenir à échéance, les éventuelles dépréciations résultent d'un risque de crédit avéré de l'émetteur.

Annexe aux comptes annuels

Assemblée générale ordinaire du 23 mai 2016

Dans un contexte économique de baisse significative des marchés financiers, le Comité d'Urgence du CNC a adopté un avis (n° 2002 F du 18/12/02), pour préciser la notion de provision pour dépréciation à caractère durable énoncée par l'article R. 332-20 du Code des assurances (Décret n° 94.481 du 8 juin 1994).

Cet avis, complété par une recommandation faite conjointement par le CNC et l'ACPR le 15 décembre 2008, détermine le champ d'application, la notion de durabilité, la valeur d'inventaire des valeurs d'actif concernées :

- Champ d'application : les entreprises d'assurances relevant du Code des assurances, ces dispositions sont applicables aux comptes sociaux et combinés.
- Critères de présomption de dépréciation à caractère durable : il est présumé en fonction de critères objectifs tels que :
 - le taux de moins-value latente par ligne de titre s'élève à 30 % dans un marché financier à forte volatilité ou à 20 % lorsque les marchés sont peu volatils ;
 - la moins-value est constatée en continu sur une période de six mois consécutifs précédant l'arrêté ;
 - autres critères de non recouvrement de la valeur comptable ;
 - une provision pour dépréciation a été comptabilisée au cours de l'exercice précédent.

Au-delà de cette présomption de dépréciation, les titres présentant à la clôture une moins-value latente significative ont fait l'objet d'un examen particulier.

- La valeur d'inventaire correspond à la valeur recouvrable liée à l'horizon de détention envisagé par l'entreprise. L'horizon de détention des titres dépend :
 - de la couverture des engagements techniques, de leur durée, des cash-flow techniques futurs et en général de l'optimisation de la gestion actif/passif ;
 - de la capacité financière de l'entreprise à conserver ces valeurs ;
 - de l'intention de les céder.

A l'arrêté, la situation de la moins-value latente ligne par ligne a été observée en continu sur le second semestre.

Pour cet exercice, la société ne prend aucun engagement de détention à long terme des titres concernés.

La valeur recouvrable du titre est égale au plus haut du prix de marché moyen du dernier mois précédant l'arrêté ou du dernier cours coté de clôture.

Aucune provision pour dépréciation à caractère durable n'a été constituée en 2015.

Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques

Lorsque, globalement, les placements autres que les valeurs mobilières à revenu fixe, ont une valeur de réalisation inférieure à la valeur comptable, l'écart constaté entre ces deux valeurs est enregistré au passif du bilan dans un sous-poste des provisions techniques, la provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques.

Cette provision a pour objet de faire face à une insuffisance de liquidité des placements, notamment en cas de modification du rythme de règlement des sinistres.

La moins-value latente prise en compte dans le calcul de la provision pour risque d'exigibilité est déterminée à partir d'un cours moyen sur le mois précédant l'inventaire.

L'article R. 331-5-4 du Code des assurances permet de répartir la charge liée à la constitution de la provision.

Aucune provision n'a été constituée à ce titre en 2015.

3/ Produits et charges des placements

Les revenus financiers comprennent les revenus des placements acquis à l'exercice (loyers, dividendes, coupons, intérêts des prêts).

Les autres produits des placements comprennent les écarts positifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir ainsi que les reprises de provisions pour dépréciation des placements.

Les frais de gestion des placements correspondent aux coûts de la gestion interne des placements financiers et aux charges de gestion des immeubles de placements.

Les autres charges des placements comprennent les écarts négatifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir, les frais d'acquisition des terrains et constructions, ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions des placements.

Les plus ou moins values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du premier entré / premier sorti (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice.

Toutefois, pour les obligations et autres titres à revenu fixe, le profit correspondant à la différence entre le prix de cession et la valeur actuelle du titre est différé, et inscrit dans les capitaux propres au poste « Réserve de capitalisation ».

En cas de perte, une reprise est effectuée sur cette réserve de capitalisation, dans la limite des réserves précédemment constituées.

Ces mouvements sont exclus du résultat fiscal, et l'effet impôt correspondant est comptabilisé dans le compte de résultat non technique, en contrepartie de la réserve de capitalisation (articles R. 331-1 et A. 333-3 du Code des assurances).

Les produits et charges de placements sont enregistrés au compte de résultat non technique. La quote-part des produits financiers nets revenant aux provisions techniques est transférée au compte de résultat technique non-vie (produits des placements alloués au compte de résultat technique).

4/ Instruments financiers de trésorerie

Les contrats de couverture de change à terme sont comptabilisés en hors bilan comme des engagements réciproques de dettes et de créances.

Le gain ou la perte de change dégagé lors du dénouement de l'opération est enregistré dans les comptes de produits ou de gains de change réalisés.

Frais de gestion et commissions

Les frais de gestion (et les commissions versées) liés à l'activité d'assurance sont enregistrés selon leur nature. Ils sont ensuite classés pour la présentation des comptes selon leur destination, par imputation directe ou par application de clés de répartition. Ces clés sont déterminées analytiquement au regard de la structure et de l'organisation interne de la société.

Le classement des charges de gestion s'effectue dans les six destinations suivantes :

- les frais de règlement des sinistres, qui incluent notamment les frais des services règlement ou exposés à leur profit ainsi que les frais de contentieux liés aux sinistres,
- les frais d'acquisition, qui incluent notamment les commissions d'acquisition, les frais des réseaux commerciaux et des services chargés de l'établissement des contrats, de la publicité, du marketing, ou exposés à leur profit,
- les frais d'administration, qui incluent notamment les commissions d'apéritif, de gestion et d'encaissement, les frais des services chargés du « terme », de la surveillance du portefeuille,
- les charges des placements, qui incluent notamment les frais des services de gestion des placements, y compris les honoraires, commissions et courtages versés,
- les autres charges techniques, qui regroupent les charges ne pouvant être affectées ni directement, ni par application d'une clé à l'une des autres destinations, notamment les charges de Direction Générale,
- les charges non techniques, qui regroupent les charges n'ayant pas de lien technique avec l'assurance.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Annexe aux comptes annuels

Assemblée générale ordinaire du 23 mai 2016

Les amortissements pour dépréciation sont pratiqués en fonction de la durée de vie prévue, selon le mode linéaire, ou selon le mode dégressif, à savoir :

Logiciels	<i>linéaire</i>	1 à 2 ans
Matériel informatique	<i>linéaire ou dégressif</i>	3 à 5 ans
Matériel de bureau	<i>linéaire ou dégressif</i>	3 à 5 ans
Installations générales, agencement, aménagements divers	<i>linéaire</i>	8 ans
Mobilier de bureau	<i>linéaire</i>	10 ans

A la clôture de l'exercice, lorsqu'il existe un indice de perte de valeur sur un actif immobilisé, la valeur nette comptable de cet actif est comparée à sa valeur actuelle, et la perte de valeur éventuelle est enregistrée en provision pour dépréciation.

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale de remboursement (coût historique).

Lorsqu'à la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

Impôts

L'impôt enregistré au compte de résultat correspond à l'impôt payable au titre de l'exercice en application des règles fiscales en vigueur.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, Assistance Protection Juridique est membre du groupe d'intégration fiscale dont la SGAM Covéa est société intégrante. Assistance Protection Juridique verse à cette dernière sa contribution d'impôt.

Conformément à l'avis du Collège de l'Autorité des Normes Comptables publié le 28 février 2013, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, institué par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 de finances rectificative pour 2012 en son article 66, est enregistré au crédit d'un sous-compte dédié du compte « Charges de personnel ».

Il est imputé sur l'impôt sur les sociétés au moment du paiement du solde de celui-ci.

L'utilisation de ce crédit d'impôt, conformément à son objectif de financement en matière de recherche, d'innovation, de formation, de prospection de nouveaux marchés, de recrutement, de transition écologique et énergétique, a fait l'objet d'une information au comité d'entreprise (article L2323-26-1 du Code du travail).

Engagements en matière de retraites et avantages similaires

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite sont couverts par un contrat d'assurance.

Comptes combinés

Les comptes d'Assistance Protection Juridique sont inclus dans les comptes combinés de Covéa SGAM, Société de groupe d'Assurance Mutuelle, 86-90 rue Saint-Lazare, 75009 PARIS, par la méthode d'intégration globale.

Notes sur le bilan

Actifs incorporels - Mouvements de l'exercice

En milliers d'euros

Valeurs brutes	01/01/2015	Acquisitions	Cessions	31/12/2015
Fonds commercial	21 220	0	0	21 220
Autres immobilisations incorporelles (logiciels)	78	0	0	78
Total	21 298	0	0	21 298
Amortissements	01/01/2015	Dotations amortissements	Diminutions amortissements	31/12/2015
Fonds commercial	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles (logiciels)	78	0	0	78
Provisions	01/01/2015	Dotations provisions	Diminutions provisions	31/12/2015
Fonds commercial	6 844	2 366	0	9 210
Autres immobilisations incorporelles (logiciels)	0	0	0	0
Montants nets			à fin 2014	à fin 2015
Fonds commercial			14 376	12 010
Autres immobilisations incorporelles (logiciels)			0	0
Total			14 376	12 010

Terrains, constructions et parts de Sociétés immobilières - Mouvements de l'exercice

En milliers d'euros

Valeurs brutes	01/01/2015	Retraitement	Acquisitions	Cessions	31/12/2015
Terrains bâtis	2 091				2 091
Immeuble structure	2 754				2 754
Clos et couverts	889		24		913
Installations techniques	1 969		51		2 020
Aménagements intérieurs	3 292		93		3 385
Réfection appartements	38				38
Parts de SCI non cotées	200				200
Parts de SAS immobilières	2 782				2 782
Compte courant de SCI non cotées	2 321			417	1 904
Total	16 336		168	417	16 088
Amortissements	01/01/2015	Dotations amortissements	Diminutions	31/12/2015	
Immeuble structure	836	28		863	
Clos et couverts	389	23		412	
Installations techniques	1 289	75		1 364	
Aménagements intérieurs	2 525	150		2 675	
Réfection appartements	10	4		13	
Total	5 048	280	0	5 327	
Montants nets			à fin 2014	à fin 2015	
Terrains bâtis			2 091	2 091	
Immeuble structure			1 919	1 891	
Clos et couverts			500	501	
Installations techniques			680	656	
Aménagements intérieurs			767	710	
Réfection appartements			29	25	
Parts de SCI non cotées			200	200	
Parts de SAS immobilières			2 782	2 782	
Compte courant de SCI non cotées			2 321	1 904	
Total			11 288	10 760	

Annexe aux comptes annuels

Assemblée générale ordinaire du 23 mai 2016

Placements dans les entreprises liées et avec un lien de participation - Mouvements de l'exercice

En milliers d'euros

Valeurs brutes	01/01/2015	Acquisitions	Cessions	31/12/2015
<i>Entreprises liées</i>				
Actions et titres non cotés	1	0	0	1
Créances pour espèces déposées auprès des cédantes	0	0	0	0
<i>Entreprises avec lien de participation</i>				
Actions et titres cotés	2 992	234	2 592	634
Total	2 993	234	2 592	635

Autres placements - Mouvements de l'exercice

En milliers d'euros

Valeurs brutes	01/01/2015	Acquisitions	Cessions	31/12/2015
Actions et autres titres à revenu variable	77 440	157 663	162 293	72 810
Obligations, TCN, autres titres à revenu fixe *	180 680	43 399	23 706	200 373
Total	258 120	201 062	185 999	273 183

* écart avec montant du bilan, 236 milliers d'euros de correction de valeur sur emprunts indexés

Provisions	01/01/2015	Dotations provisions	Diminutions provisions	31/12/2015
Actions et autres titres à revenu variable	0	0	0	0
Obligations, TCN, autres titres à revenu fixe	0	0	0	0
Total	0	0	0	0

Valeurs nettes	01/01/2015	31/12/2015
Actions et autres titres à revenu variable	77 440	72 810
Obligations, TCN, autres titres à revenu fixe *	180 680	200 373
Total	258 120	273 183

* écart avec montant du bilan, 236 milliers d'euros de correction de valeur sur emprunts indexés

Créances

En milliers d'euros

	Jusqu'à un an	de 1 à 5 ans	+ 5 ans	Total
6a - Créances nées d'opérations d'assurance directe				
6aa - Primes à annuler	- 925	- 246		- 1 171
6aa - Primes acquises non émises	2 359			2 359
6ab - Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	26 484	739		27 223
6b - Créances nées d'opérations de réassurance				
6c - Autres créances	1 954	3		1 957
Total	29 872	496		30 368

Comptes de régularisation actif

En milliers d'euros

	31/12/2015	31/12/2014
8a - Coupons courus	2 728	2 751
8b - Frais d'acquisition reportés	7 052	7 165
8c - Autres comptes de régularisation		
Diff. sur les prix de remboursement à percevoir	351	391
Autres comptes de régularisation		
Charges payées d'avance	41	738
Total	10 172	11 045

Détail des charges payées d'avance

En milliers d'euros

	31/12/2015
Loyers	
Gestion des sinistres marque MMA	9
Gestion des sinistres marque MAAF	9
Locations mobilières & maintenances	9
Documentation et abonnements divers	13
Divers	1
Total	41

Actifs et passifs en devises

En milliers

	Actifs en devises	Contre-valeur euro	Dont pertes et profits latents sur titres	Passif en devises
Francs suisses	12	11	0	
Livre sterling	1 477	2 013	- 9	
Couronne Danoise	2 809	376	- 1	
Couronne Norvégienne	5	1		
Dollar US	8 841	8 121	339	
Dollar CA	245	162	0	
Total		10 684	329	

Conformément à l'article A 342-3 de l'arrêté du 20 juin 1994, sont considérés entre autres comme opérations en devises :

- les mouvements d'actifs monétaires et règlements en devises. Il s'agit au cas particulier des achats de titres en devises sur les marchés à l'étranger et sur le marché français,
- les créances libellées en devises.

Les pertes et profits latents sur les titres opérationnels libellés en devises dont les marchés présentent une liquidité suffisante sont comptabilisés en résultat depuis le 1^{er} janvier 2008.

Deux cas d'exceptions échappent à cette règle :

- les opérations portant sur des titres représentatifs d'une participation lorsque ces titres ont vocation à être détenus de manière durable en raison de liens à caractère stratégique existant avec la société émettrice, et que la possession de ces titres permet d'exercer une influence notable sur la société émettrice ou d'en exercer le contrôle (article A 342-3 de l'arrêté du 20 juin 1994),
- les opérations situées dans la zone euro pour lesquelles les pertes et gains de change ont perdu leur caractère latent pour devenir définitifs et irréversibles lors de la clôture des comptes au 31 décembre 1998 (avis du CNC n° 98-01 du 17 février 1998).

Opérations de couverture 2015

Néant.

Annexe aux comptes annuels

Assemblée générale ordinaire du 23 mai 2016

Capital social

Le capital social est composé de 438 613 actions ordinaires de 16 euros de nominal, entièrement libérées.

En milliers d'euros

Variation des capitaux propres	31/12/2014 après affect. résultat	Augmentation	Diminution	31/12/2015	31/12/2015 après proposition affect. résultat
Capital	7 018			7 018	7 018
Primes liées au capital social	3 257			3 257	3 257
Autres réserves	459			459	6 180
Réserve de capitalisation	5 656	69	4	5 721	
Report à nouveau	83 293			83 293	90 358
Résultat 2015		28 996		28 996	
Total	99 683	29 065	4	128 744	106 813

Composition de l'actionnariat

Sociétés	Titres
Covéa Coopérations	438 591
Autres	22
Total	438 613

Provisions techniques brutes

En milliers d'euros

Variation des provisions techniques brutes	31/12/2014 passif	31/12/2014 actif (*)	Net	31/12/2015 passif	31/12/2015 actif (*)	Net
Provisions pour primes non acquises	48 094		48 094	49 338		49 338
Provisions pour sinistres à payer	143 392	19 301	124 091	140 547	21 325	119 222
Prévisions de recours	- 10 913		- 10 913	- 10 648		- 10 648
Provisions pour risques en cours	51		51	0		0
Total	180 624	19 301	161 323	179 237	21 325	157 912

* Part des cessionnaires

En application de l'article R 331-1 du Code des assurances, les provisions techniques doivent être suffisantes pour le règlement intégral des engagements vis-à-vis des assurés ou des bénéficiaires de contrats.

Evolution des provisions pour sinistres à l'ouverture (**)

En milliers d'euros

Provisions pour sinistres externes inscrites au bilan d'ouverture APJ	94 108
Prestations payées sur l'exercice / sinistres survenus sur les ex. antérieurs	19 715
Provisions inscrites au bilan de clôture / sinistres survenus sur les ex. antérieurs	60 300
Total des exercices antérieurs APJ	80 015
Ecart	14 093

** nette des prévisions de recours

Evolution au cours des trois derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à régler (hors frais de gestion)

En milliers d'euros

Année d'inventaire	2011	2012	2013	2014	2015
2013					
Règlements nets de recours	18 873	15 552	7 288		
Provisions	13 637	19 559	32 922		
Total sinistres	32 510	35 111	40 210		
Primes acquises	108 952	113 650	118 692		
Pourcentage sinistres / primes	29,84 %	30,89 %	33,88 %		
2014					
Règlements nets de recours	21 363	20 088	16 461	7 943	
Provisions	9 422	13 012	19 410	33 750	
Total sinistres	30 785	33 100	35 871	41 693	
Primes acquises	108 965	113 626	119 023	128 114	
Pourcentage sinistres / primes	28,25 %	29,13 %	30,14 %	32,54 %	
2015					
Règlements nets de recours	22 699	22 596	21 225	17 634	8 546
Provisions	6 752	8 889	12 435	19 151	32 906
Total sinistres	29 451	31 485	33 660	36 785	41 452
Primes acquises	108 975	113 635	119 004	128 376	133 565
Pourcentage sinistres / primes	27,03 %	27,71 %	28,28 %	28,65 %	31,04 %

Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros

Variation des Provisions pour risques et charges	01/01/2015	Augmentation	Reprise	31/12/2015
Provisions pour charges	402	511	402	511
Provisions pour risques	86	10	65	31
Total	488	521	467	542

Dettes

En milliers d'euros

	Jusqu'à un an	de 1 à 5 ans	+ 5 ans	Total
7a - Dettes nées d'opérations d'assurance directe	3 720	56		3 776
7b - Dettes nées d'opérations de réassurance	21 832			21 832
7d - Dettes envers des établissements de crédit	2 555			2 555
7e - Autres dettes	21 093	261		21 354
Total	49 200	317	0	49 517

Annexe aux comptes annuels

Assemblée générale ordinaire du 23 mai 2016

Comptes de régularisation Passif

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2015	31/12/2014
Gestion immeuble à régulariser	69	37
Amortissement différence de prix de remb. des obligations	2 782	2 105
Provision chargement de gestion après rachat traité MAAF	257	380
Total	3 108	2 522

Actifs et passifs se rapportant aux entreprises liées ou avec lien de participation

En milliers d'euros

	Entreprises liées			Entreprises avec lien de participation		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Titres						
3b - Parts, actions	1		1	634		634
Créances						
5d - Part des cessionnaires dans les provisions sinistres	21 325		21 325			
6ab - Autres créances nées d'op. d'assurance directe	19		19			
6b - Créances nées d'opérations de réassurance	0		0			
6cc - Débiteurs divers	1 369		1 369			
Dettes						
7a - Dettes nées d'opérations d'assurance directe	114		114			
7b - Dettes nées d'opérations de réassurance	21 832		21 832			
7ee - Créanciers divers	10 522		10 522			

Notes sur les engagements hors bilan

Engagements donnés

- Engagements de retraite : 605 626 euros.

Les engagements de retraite correspondent aux indemnités de fin de carrière. Ils sont couverts par un fonds à hauteur de 205 695 euros (engagements reçus).

Les engagements de retraite nets s'élèvent à 399 931 euros au 31 décembre 2015.

Engagements reçus

- Fonds constitué en vue de financer les engagements de retraite : 205 695 euros.

Notes sur les postes de résultat

Ventilation des primes brutes par zones géographiques

Les primes sont émises en France.

Prestations et frais payés

<i>En milliers d'euros</i>	2015	2014
Sinistres en principal	31 442	29 604
Recours	- 3 181	- 2 862
Autres frais de gestion des sinistres et de règlements de prestations	23 431	25 018
Total	51 692	51 760

Commissions et participations bénéficiaires

<i>En milliers d'euros</i>	2015	2014
Commissions d'acquisition et d'administration	13 512	13 289
Participations bénéficiaires	1 717	1 605
Total	15 229	14 894

Honoraires des commissaires aux comptes

<i>En milliers d'euros</i>	2015	2014
Honoraires enregistrés dans l'exercice *	68	66
<i>Dont frais facturés dans l'exercice</i>	1	2

* Correspondant intégralement à la mission de contrôle légal des comptes

Ventilation des charges de personnel et effectif par catégorie

<i>En milliers d'euros</i>	2015	2014
Salaires (et accessoires de salaires)	9 851	9 457
Charges sociales (dont taxes/salaires)	8 047	7 743
Autres	1 084	1 112
Total des charges de personnel	18 982	18 312
Prestations refacturées	- 70	- 74
Total des charges de personnel nettes	18 912	18 238
Cadres	187	183
Non cadres	68	63
Effectif total au 31/12/15	255	246
Effectif moyen sur l'année (en équivalent temps plein)	248,7	241,1

Annexe aux comptes annuels

Assemblée générale ordinaire du 23 mai 2016

Produits et charges de placements

En milliers d'euros

	2015		2014	
	Revenus / placements dans entreprises liées	Autres revenus	Total	
PRODUITS				
3a Revenus des participations		56	56	244
3a Revenus des placements immobiliers		1 595	1 595	1 195
3a Revenus dividendes des autres actions		1 224	1 224	880
3a Revenus des autres placements		5 264	5 264	5 159
3b Reprise provision risques et charges immobilier		3	3	20
3b Reprise provision pour dépréciation et PDD				
3b Autres produits de placements		114	114	170
3c Réalisation des placements		8 991	8 991	14 113
3c Profit de change réalisé		852	852	455
3c Profit de change latent		360	360	527
3c Reprise de réserve de capitalisation		4	4	
3 - Total produits		18 463	18 463	22 763
CHARGES				
5a Frais financiers (commissions, honoraires, agios...)		371	371	497
5a Autres frais de gestion des placements		30	30	30
5a Charges sur placements immobiliers (hors amortissements)		472	472	410
5b Dotation aux amortissements sur placements immobiliers		280	280	267
5b Dotation provision risques et charges immobilier		8	8	
5b Autres charges de placements		1 027	1 027	937
5c Réalisation des placements		1 191	1 191	1 080
5c Dotation réserve de capitalisation		105	105	162
5c Perte de change réalisée		212	212	65
5c Perte de change latente		31	31	
5 - Total charges		3 727	3 727	3 448

Charges exceptionnelles

En milliers d'euros

	2015	2014
Dotation provision pour dépréciation Actif incorporels	2 366	172
Dotation / reprise provision pour litige en cours	- 56	- 13
Charges exceptionnelles comptes assurés	4	3
Autres charges exceptionnelles	21	16
Total	2 335	178

Produits exceptionnels

En milliers d'euros

	2015	2014
Chèques N-5 non débités	34	33
Reprise de la dot. N-5 de la provision pour investissement		133
Reprise charges exercices précédents	107	
Résultats procédures contre APJ	2	5
Autres produits exceptionnels	14	11
Total	157	182

Résultats de l'exercice et ventilation de l'impôt

En milliers d'euros

	Résultat avant Impôt	Impôt	Résultat net
Résultat courant	50 348	17 196	33 152
Résultat exceptionnel	- 2 178	65	- 2 243
TOTAL	48 170	17 261	30 909
Participation des salariés			1 913
Résultat de l'exercice			28 996

Impôts différés

En milliers d'euros

	2015	2014
A. Actif (réintégrations donnant lieu à déductions ultérieures)		
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	1 913	1 982
Provision C3S et contribution additionnelle	157	191
Ecarts des valeurs liquidatives sur OPCVM	7 709	5 419
Total base impôt différé actif	9 779	7 592
B. Passif (déductions donnant lieu à réintégrations ultérieures)		
Ecarts des valeurs liquidatives sur OPCVM		
Frais d'acquisition reportés	7 052	7 165
Plus-values sur OPE en sursis d'imposition - Groupe		
Plus-values sur OPE en sursis d'imposition - Hors Groupe	72	548
Total base impôt différé passif	7 124	7 713
C. Calcul de l'impôt différé au taux de droit commun		
Base impôt différé solde passif-actif	- 2 655	121
Impôt différé au taux réduit - 19.63 %		108
Impôt différé au taux de droit commun - 34.43 %	- 914	- 147

Annexe aux comptes annuels

Assemblée générale ordinaire du 23 mai 2016

Résultat technique non-vie par catégorie

En milliers d'euros

	Protection juridique [CAT 29]			
	Affaires directes	Acceptations	2015	2014
1 Primes acquises	133 844	0	133 844	128 465
1a Primes	135 088		135 088	130 606
1b Variations des primes non acquises	- 1 244		- 1 244	- 2 141
2 Charges des prestations	- 49 061	0	- 49 061	- 53 368
2a Prestations et frais payés	- 51 692		- 51 692	- 51 760
2b Charges des provisions pour prestations et divers (dont PREC)	2 631		2 631	- 1 608
Solde de souscription	84 783	0	84 783	75 097
5 Frais d'acquisition	- 18 414		- 18 414	- 16 871
6 Autres charges de gestion nettes des autres produits	- 9 266		- 9 266	- 9 527
Charges d'acquisition et de gestion nettes	- 27 680	0	- 27 680	- 26 398
7 Produits des placements	8 396		8 396	11 668
8 Participation aux résultats	- 1 717		- 1 717	- 1 605
Solde financier & PB	6 679	0	6 679	10 063
Part des réassureurs				
- dans les primes acquises	- 53 786		- 53 786	- 51 357
- dans les prestations payées	7 756		7 756	7 076
- dans les charges des provisions pour prestations à la clôture	21 325		21 325	19 301
- dans les charges des provisions pour prestations à l'ouverture	- 19 301		- 19 301	- 16 952
- dans la participation aux résultats	6 303		6 303	5 795
- commissions reçues des réassureurs	17 894		17 894	18 433
Solde de réassurance	- 19 809	0	- 19 809	- 17 704
Résultat technique	43 973	0	43 973	41 058
Hors compte :				
Provisions pour primes non acquises à la clôture de l'exercice	49 338	0	49 338	48 094
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture de l'exercice	48 094	0	48 094	45 953
Provisions pour sinistres à payer à la clôture de l'exercice	129 899	0	129 899	132 479
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture de l'exercice	132 479	0	132 479	130 652
Autres provisions techniques à la clôture de l'exercice	0	0	0	51
Autres provisions techniques à l'ouverture de l'exercice	51	0	51	270

Etat récapitulatif des placements et IFT

I - Placements

(détail des postes 3 et 4 de l'actif)

En milliers d'euros	31/12/2015			31/12/2014		
	Valeur brute inscrite au bilan	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute inscrite au bilan	Valeur nette	Valeur de réalisation
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	16 088	10 760	32 166	16 336	11 288	32 332
dont IFT stratégies d'invest. ou désinv.	0	0	0	0	0	0
IFT stratégies de rendements	0	0	0	0	0	0
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	24 109	24 109	38 543	40 468	40 468	55 034
dont IFT stratégies d'invest. ou désinv.	0	0	0	0	0	0
IFT stratégies de rendements	0	0	0	0	0	0
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	26 256	26 256	45 122	26 500	26 500	40 674
dont IFT stratégies d'invest. ou désinv.	0	0	0	0	0	0
IFT stratégies de rendements	0	0	0	0	0	0
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	23 081	23 081	23 083	14 167	14 167	14 175
dont IFT stratégies d'invest. ou désinv.	0	0	0	0	0	0
IFT stratégies de rendements	0	0	0	0	0	0
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	200 373	198 178	214 689	179 978	178 498	197 622
dont IFT stratégies d'invest. ou désinv.	0	0	0	0	0	0
IFT stratégies de rendements	0	0	0	0	0	0
6. Prêts hypothécaires	0	0	0	0	0	0
dont IFT stratégies d'invest. ou désinv.	0	0	0	0	0	0
IFT stratégies de rendements	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0			
7. Autres prêts et effets assimilés	0	0	0	0	0	0
dont IFT stratégies d'invest. ou désinv.	0	0	0	0	0	0
IFT stratégies de rendements	0	0	0	0	0	0
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes	0	0	0	0	0	0
dont IFT stratégies d'invest. ou désinv.	0	0	0	0	0	0
IFT stratégies de rendements	0	0	0	0	0	0
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces et autres placements	0	0	0	0	0	0
dont IFT stratégies d'invest. ou désinv.	0	0	0	0	0	0
IFT stratégies de rendements	0	0	0	0	0	0
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0	0	0	0	0	0
dont Placements immobiliers	0	0	0	0	0	0
Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM	0	0	0	0	0	0
OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	0	0	0	0	0	0
Autres OPCVM	0	0	0	0	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	0	0	0	0
11. Autres IFT	0	0	0	0	0	0
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT anticipations de placements						
IFT stratégies de rendement						
IFT autres opération						
12. TOTAL (lignes 1 à 11)	289 905	282 383	353 602	277 450	270 922	339 837
Dont total des IFT	0	0	0	0	0	0
Dont total des placements	289 905	282 383	353 602	277 450	270 922	339 837

Annexe aux comptes annuels

Assemblée générale ordinaire du 23 mai 2016

En milliers d'euros	31/12/2015			31/12/2014		
	Valeur brute inscrite au bilan	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute inscrite au bilan	Valeur nette	Valeur de réalisation
a) dont :						
- Placements évalués selon l'art. R 332-19	200 373	198 178	214 689	179 978	178 498	197 622
dont décote non encore amortie		649			687	
prime de remboursement non reprise		3 721			4 092	
- Placements évalués selon l'art. R 332-20	89 532	84 205	138 914	97 472	92 424	142 215
dont décote non encore amortie						
prime de remboursement non reprise						
- Placements évalués selon l'art. R 332-5	0	0	0	0	0	0
Total	289 905	282 383	353 602	277 450	270 922	339 837
b) dont :						
- Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	289 905	282 383	353 602	277 450	270 922	339 837
- Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés						
- Valeurs déposées chez les cédants (dont - Valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)						
- Valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France						
- Autres affectations ou sans affectation	0	0	0	0	0	0
Total	289 905	282 383	353 602	277 450	270 922	339 837
c) dont :						
Placements et instruments financier à terme dans l'OCDE	289 905	282 383	353 602	277 450	270 922	339 837
Placements et instruments financier à terme hors l'OCDE						
Total	289 905	282 383	353 602	277 450	270 922	339 837

II - Actifs affectables à la représentation des provisions techniques

(autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)

Total	24 119	24 119	24 119	24 418	24 418	24 418
--------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

III - Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance

Total	0	0	0	0	0	0
--------------	----------	----------	----------	----------	----------	----------

En milliers d'euros	31/12/2015			31/12/2014		
	Valeur brute inscrite au bilan	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute inscrite au bilan	Valeur nette	Valeur de réalisation
Détail des terrains et constructions						
Immeubles d'exploitation						
Droits réels						
Parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées						
Sous-total						
Autres immobilisations						
Droits réels	11 201	5 874	24 700	11 033	5 986	24 400
Parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées	4 886	4 886	7 466	5 303	5 303	7 932
Sous-total	16 088	10 760	32 166	16 336	11 288	32 332
Total soit poste 3a Terrains et constructions au bilan actif (comptes 21 et 22, 28 et 29, avec lesAAI) en colonne valeur nette						
dont acomptes (avances non capitalisées aux sociétés immobilières non cotées)	1 904	1 904	1 904	2 321	2 321	2 321
Montant des participations et des parts dans des entreprises liées détenues dans des entreprises d'assurance						
comptes 25052 / 25053	1	1	2	1	1	2
Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence sur prix de remboursement des titres évalués conformément à l'article R 332-19						
Devise						
Euros	0	0	0	0	0	0

ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE

Le Neptune
1 rue Galilée
93195 Noisy-le-Grand Cedex
B 334 656 386 RCS Bobigny

Tél.: 01 49 14 86 00
www.gmf.fr